



Québec, le 13 janvier 2017

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Les avocats et notaires de l'État québécois

Monsieur le Premier Ministre,

L'Association des cadres juridiques de la fonction publique est très préoccupée par le conflit de travail opposant les avocats et notaires de l'État québécois au Gouvernement du Québec. Ce conflit, impliquant une grève générale de ceux-ci, perdure depuis maintenant douze semaines. Cette situation, sans précédent comparable, entraîne des conséquences sérieuses.

Le 10 novembre dernier, dans une lettre adressée au président du Conseil du trésor, notre association saluait l'invitation alors lancée par le gouvernement pour un retour à la table des négociations permettant un examen sérieux des demandes des avocats et notaires de l'État québécois.

Plus récemment, c'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de la tenue de rencontres entre le président de LANEQ et la secrétaire associée du Conseil du trésor, M^e Édith Lapointe. Nous constatons toutefois que les quelques réunions qui ont suivi entre les négociateurs des parties impliquées n'ont malheureusement pas permis de dénouer la situation actuelle. Au contraire, le conflit semble, même après 12 semaines, malheureusement être toujours loin d'un règlement.

L'Association des cadres juridiques de la fonction publique a, comme vous le savez, pour mandat notamment de défendre les intérêts de ses membres, lesquels œuvrent dans les différents ministères et organismes de l'État québécois. Ces cadres juridiques travaillent quotidiennement avec les autorités administratives ou politiques de ces ministères et organismes, et ce, dans le souci que leur soient offerts les meilleurs services juridiques possibles, permettant ainsi d'assurer le respect de la règle de droit et de contribuer à la réalisation de la mission de l'État et de ses politiques publiques.

Par ces précieux services juridiques, les intérêts supérieurs de l'État peuvent être protégés en permettant d'assurer à celui-ci des décisions prises de manière éclairée, en toute connaissance de cause du droit applicable. Ces services permettent à l'État de voir à l'évolution de sa législation pour qu'elle puisse s'adapter à une société en continuel mouvement. Plus encore, par ces services, l'État s'assure de protéger, devant les tribunaux, tant ses droits que l'intérêt public.

Or, ces services juridiques, de très grande qualité et à la hauteur des attentes de l'État, sont rendus par les juristes, actuellement en grève, lesquels constituent les forces vives des différentes équipes dirigées par les cadres juridiques.

L'absence de ces juristes a rendu impossible, et ce, dès les premiers jours de la grève, la fourniture de l'ensemble des services juridiques auxquels l'État est en droit de s'attendre. Bien que les cadres juridiques aient continué d'exercer leurs fonctions, dans le respect de leurs obligations déontologiques et de leurs devoirs à l'égard de leur employeur, il était illusoire, dès le début de la grève, d'imaginer que leur contribution puisse pallier l'absence des 1100 juristes et l'expertise unique qu'ils détiennent, soit individuellement, soit collégalement. Depuis le début de la grève, ce sont plusieurs centaines de milliers d'heures de services juridiques dont l'État n'a pas été en mesure de bénéficier.

Nous rappelons, en outre, que nos membres, qui sont avocats ou notaires, sont assujettis à des codes de déontologie qui les obligent à dénoncer à leurs clients les limites de temps ou de leurs compétences dans l'exercice de leur profession.

Or, plus ce conflit s'étire, plus les conséquences sont néfastes eu égard à cette absence de services juridiques. Nous ne saurions par ailleurs passer sous silence que cette situation déplorable a et aura également des impacts sur les membres de notre association, impacts que l'employeur ne peut bien entendu pas ignorer.

Notre association croit que les parties doivent trouver un terrain d'entente afin de permettre un retour au travail à très court terme et dans les meilleures conditions possible. Toute prolongation de la situation actuelle ne pourrait être que

préjudiciable pour l'administration de l'État, la protection de ses droits et la primauté de la règle de droit.

Devant l'évidente difficulté des parties d'en arriver à une entente, notre association est d'avis que votre intervention ou celle de toute personne que vous pourriez désigner pourrait être une avenue qui permettrait de dénouer l'impasse actuelle.

En tout dernier lieu, notre association offre de mettre à la disposition du gouvernement toute contribution de ses membres qui pourrait être requise pour aider à solutionner ce conflit de travail.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Manon Godin
Présidente